

SEANCE DU 19 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 11 décembre deux mil vingt-trois, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur LEPETIT Pascal, Maire.

Etaient présents : Pascal LEPETIT, Christian DEHON, Catherine PATUREL, Madeleine BRETAGNE, Thierry LIPCZAK, Béatrice PINCEMAIL, François BRIERE, Dominique LEMAIRE-VEHENT, Patrick JOLIVEL, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absentes excusées : Alain SCHIRRER donne pouvoir à Christian DEHON
Yannick DURLIN, Sylvain ALIPRANDI, Cécile LEFAUCHEUR,

Etaient absents : Sylvie COURTEILLE, Luc RICHARD

Catherine PATUREL a été élue secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 09

Nombre de membres votants : 10

N° 34 – Demande subvention F.D.I. 2024 : Enfouissement réseaux aériens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 23 935.00 € pour une dépense de 79 875 € H.T. à la charge de la commune.

N° 35 – Demande de subvention F.D.I. 2024 : Chaudière école – mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 2 727 € pour une dépense de 9 089.06 € H.T.

N° 36 – Demande de subvention F.D.I. 2024 : Armoire forte – Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 661 € pour une dépense de 2 202.00 € H.T.

N° 37 – Demande de subvention D.E.T.R. 2024 : Enfouissement réseaux aériens

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 15 957.00 € pour une dépense de 79 875 € H.T. à la charge de la commune.

N° 38 – Demande de subvention D.E.T.R. 2024 : Chaudière école – mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 2 727 € pour une dépense de 9 089.06 € H.T.

N° 39 – Demande de subvention D.E.T.R. 2024 : Armoire forte - Mairie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention de 661 € pour une dépense de 2 202.00 € H.T.

N° 40 – Budget communal 2023 – Décision modificative n° 03

Le Maire expose au Conseil municipal la nécessité de modifier les écritures comptables pour répondre aux besoins de l'équilibre budgétaire.

N° 41 – Délibération communale/syndicale relative au partage du collège de déontologues des élus de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux

Considérant l'intérêt pour la commune de rejoindre ce dispositif et de répondre à son obligation réglementaire, décide à l'unanimité, de partager, pour une durée de trois années à compter du 1^{er} janvier 2024 le collège de déontologues installé par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et d'approuver les modalités d'indemnisation des membres du collège fixées par la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ainsi que les modalités de remboursement de la Communauté d'agglomération pour les saisines relatives à l'exercice du mandat municipal ou syndical.

N° 42 – Approbation de la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, arrête la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables et autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

L'ensemble des délibérations sont à la disposition du public aux heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur le maire rappelle l'invitation des vœux 2024 organisé le dimanche 7 janvier à 11 h 00.

Monsieur le maire informe l'avancement des travaux route de Mantes : les travaux de réseaux d'eau sont achevés et les arrêtés de circulation ont été actés pour les autres intervenants.

Monsieur le Maire informe que le bornage du terrain des Consorts BOULAIN a été effectué dernièrement et permettra de pouvoir programmer l'abatage des arbres situés en limite de propriété.